

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 USSON-EN-FOREZ <small>VILLAGE SPORT NATURE</small>	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ	Délibération n° D20232702-10 Du 27 février 2023 SUBVENTION 2023 - 1
--	---	--

Nombre de membres			Date de la convocation	22.02.2023
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	22.02.2023
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	12	Pouvoir	2	

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Josette FOLLÉAT, 1^{ère} adjointe

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N – DELORME D – BRIAND S – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T – JOUMARD-DESSALCES S – SIBAUD-BUSSAC L – PAULET N – MOUTON J (12)

Absents : SIBAUD-BUSSAC L – PAULET N – MOUTON J (3)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

SUBVENTION 2023 - 1

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu, comme chaque année, de statuer sur les demandes de subventions déposées en mairie pour 2023.

Désignation	Subv 2022	Subv 2023
Établissements d'enseignement d'apprentissage	60 € / enfants	60 € / enfants
Collèges du secteur – voyages scolaires	50 € / enfants	50 € / enfants
Resto du Cœur	600 €	600 €
Secours populaire	250 €	250 €
Le temps des loisirs	500 €	550 €
Comité des fêtes – repas des anciens	3 000 €	2 029 €
Association sporting club de boxe anglaise – gala de boxe du 13 mai 2023	/	2 500 €
France Alzheimer	0 €	0 €
AFSEP	0 €	0 €
APF France handicap	/	0 €
Comité départemental handisport de la Loire	/	0 €
Ecoles primaires du secteur	0 €	0 €

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Accepte** les attributions de subvention dans les termes présentés ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 28 février 2023.



Hervé BÉAL, Maire

Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance